

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALSéance du **10 juin 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Machecoul-Saint-Même, légalement convoqué, s'est réuni salle de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Laurent ROBIN, Maire.

Étaient présents : M. Laurent ROBIN, Mme Laura GLASS, M. Jean BARREAU, Mme Laurence FLEURY, M. Yannick LE BLEIS, Mme Élisabeth MORICE, M. Yves BATARD, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, M. Pierre SOULAS, Mme Mélanie PELLERIN, M. Yves MAUBOUSSIN, M. Antoine MICHAUD, Mme Sylvie PLATEL, M. Fredy NORMAND, Mme Katia GILET, M. Romain CHARIER, M. Bruno MILCENT, M. Gaston LE ROY, Mme Corinne ROUSSELEAU, Mme Patricia GUICHARD, M. Hervé DE VILLEPIN, Mme Sandrine JOUBERT, M. Daniel JACOT, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Joëlle THABARD, M. Richard LAIDIN, M. Éric TONDAT, Mme Marie MICHAUD formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme Françoise BRISSON (pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE), Mme Aurélie TREMAN (pouvoir à M. Yves BATARD), Mme Marie-Noëlle PEYREGA (pouvoir à M. Jean BARREAU), M. Bruno EZEQUEL (pouvoir à Mme Sandrine JOUBERT).

Monsieur Romain CHARIER a été élu secrétaire de séance.

Présents : 28 Votants : 32

OBJET : Dénomination de voies ZAC Saint-Même

Par délibération du 6 mai 2021 a été décidé la dénomination des noms de rues de la ZAC Saint-Même pour les tranches 1 B et 2.

Il avait été proposé de ne pas nommer la rue descendant de la rue des Champs, en conservant ce même nom. Toutefois, il ne semble pas pertinent que la ZAC soit desservie par la rue des Champs, cela conduirait à générer du trafic sur cette rue, déjà très étroite. Seule une liaison douce serait réalisée.

Aussi, il convient donc de dénommer la voie desservant les lots 222 et 223, qui desservira à terme les tranches suivantes.

Sur proposition de la Commission « Urbanisme », il est proposé de dénommer cette rue « rue de la Butte ».

VU l'article le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment son article n° 141-3 relatif à la mise à jour du tableau de classement des voies publiques,

VU le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au Centre des Impôts Fonciers ou au Bureau du Cadastre, de la liste alphabétique des voies de la Commune et du numérotage des immeubles,

CONSIDÉRANT la nécessité de dénommer les voies publiques créées dans le cadre de l'aménagement et la commercialisation de la tranche 2 de la ZAC de Saint-Même pour faciliter l'adressage des habitations et lieux,

CONSIDÉRANT que la délibération du 6 mai 2021 dénommant les voies de la ZAC de Saint-Même était incomplète,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- ◆ ADOPTE la dénomination de la voie publique traversant la ZAC dans le sens nord-sud et desservant notamment les lots 222 et 223 rue de la Butte,
- ◆ RAPPELLE l'adoption du système de numérotation métrique pour chaque point d'adressage, avec côté pair et côté impair,
- ◆ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

Le Maire,
Laurent ROBIN

Le Maire,



Laurent ROBIN